



PROGRAMME DE PERMIS DE STATIONNEMENT
POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
conduit par la Society for Manitobans with Disabilities

et

la Direction du stationnement de Winnipeg

Le permis de la SMD vous permet de stationner dans les places désignées qui sont indiquées par le symbole d'accès universel.



Lorsque le véhicule est stationné dans une place de stationnement pour personnes handicapées, les lois provinciales exigent que le permis soit affiché de manière à ce qu'il soit clairement visible et lisible depuis l'extérieur du véhicule. Les agents d'exécution de la Direction du stationnement de Winnipeg doivent être en mesure de lire le numéro ainsi que la date d'expiration du permis afin de pouvoir établir la validité du permis en question. Le fait de ne pas afficher le permis de manière à ce qu'il soit visible et lisible depuis l'extérieur du véhicule pourrait entraîner une infraction au stationnement et une amende.

En plus de veiller à ce que le permis de la SMD soit visible, vous devez payer lorsque vous stationnez dans une place sur rue minutée.

En tant que titulaire du permis, vous pouvez utiliser le permis dans n'importe quel véhicule, que vous soyez conducteur ou passager.

Le permis doit SEULEMENT être utilisé lorsque le véhicule sert à transporter le titulaire du permis.

Toute utilisation abusive ou à mauvais escient du permis entraînera l'annulation de celui-ci. Il est interdit de modifier, de défigurer, de reproduire ou d'altérer le permis.



Par téléphone : Sans frais à l'extérieur de la ville (par téléphone ou par télécopieur) :



311

1-877-311-4WPG (4974)



&

The Winnipeg Parking Authority

The SMD permit allows you to park in any designated space marked by the international symbol of access.



Provincial legislation requires the permit to be displayed when a vehicle is parked in a disabled persons parking space, in such a manner that it is clearly visible and legible from the outside of the vehicle. The Winnipeg Parking Authority enforcement officers must be able to read the permit number and expiry date to determine the validity of the permit. Failure to display the permit so that it is fully visible and legible from outside of the vehicle may result in a parking violation and fine.

In addition to displaying your SMD permit, payment at metered parking on city streets is required.

As the permit holder, you may use the permit in any vehicle, whether you are the driver or a passenger.

The permit is ONLY to be used when the permit holder is being transported in the vehicle.

Any abuse or misuse will result in the cancellation of the parking permit. It is an offense to alter, deface, duplicate or tamper with the permit.



By Telephone:



311

Out of Town toll-free
(by phone or by fax):
1-877-311-4WPG (4974)

